

Burundi : le nouveau 1er vice-président devrait refaire son serment

@rib News, 23/10/2013 â€“ Source Xinhua Des voix se sont levées pour demander au premier vice-président Bernard Busokoza de faire une nouvelle prestation de serment pour se conformer à la Constitution, qui stipule que les vice-présidents prêtent serment devant le peuple. M. Busokoza avait déjà prêté serment mardi devant le président de la République. « Je pense que le nouveau premier Vice-président devrait faire une nouvelle prestation de serment car le serment qui a été prêté n'est pas celui qui est prévu par l'article 127 de la Constitution qui stipule que les Vice-présidents en entrant dans leur fonction prêtent devant le peuple burundais, seul détenteur de la souveraineté nationale. « Le serment a donc été modifié et quand il a été modifié, il n'est plus valable devant le peuple burundais conformément à ce qu'il a défini », a indiqué mercredi François Bizimana, un ancien député de l'Assemblée Législative de la Communauté Est Africaine. Il a ajouté que le serment que la Cour Constitutionnelle a reçu mardi n'est pas correct, raison pour laquelle, explique-t-il sa position, « ce qu'il faudrait faire dans les meilleurs délais, c'est que le premier vice-président de la République preste serment conformément à l'article 127 de la Constitution burundaise ». François Bizimana a fait savoir que Bernard Busokoza a peut-être prêté serment ce mardi par erreur « devant le président de la République, seul détenteur de la souveraineté nationale », une formule de prestation de serment des ministres prévue par l'article 133 de la Constitution, alors que comme il a dit plus haut, la formule consacrée pour la prestation de serment des deux vice-présidents de la République au Burundi indique qu'ils prêtent serment bel et bien devant le peuple burundais, seul détenteur de la souveraineté nationale.